



# Le Portage Salarial

**Hura Portage.**  
Positivez votre expertise

# Sommaire

- Qu'est-ce que le portage salarial ?
- Le Portage Salarial pour qui ?
- Les avantages pour le consultant
- Les relations contractuelles
- Les intérêts pour votre client
- Estimer son salaire en portage
- Qui sommes-nous ?



**Hura Portage.**

Positivez votre expertise

# Qu'est ce que le **Portage Salarial** ?

Le portage salarial est une forme d'emploi qui permet d'exercer son activité professionnelle comme un consultant autonome, durablement ou momentanément et en conservant son statut de salarié.

## Statut juridique reconnu

- Reconnu par le droit du travail dans le cadre de la **loi de modernisation du marché du travail** promulguée le 25 juin 2008
- **Ordonnance du 2 avril 2015** : Cette ordonnance renforce et sécurise les entreprises de portage salarial et les professionnels autonomes qui ont recours à cette solution.
- **Convention collective** du portage salarial de 2017
- **Encadrement du 1<sup>er</sup> syndicat des sociétés de portage (PEPS)**

# Qu'est ce que le **Portage Salarial** ?

Le portage salarial est une forme d'emploi qui permet d'exercer son activité professionnelle comme un consultant autonome, durablement ou momentanément et en conservant son statut de salarié.

## **Quatre dispositions principales**

- Salaire brut de 2 943 Euros pour un équivalent temps plein, soit une facturation minimale de 260 € HT par jour
- Mise en place d'une garantie des salaires.
- Reconnaissance des droits ouverts par les contrats de travail existants auprès du Pôle Emploi.
- Le portage salarial s'adresse à des **professionnels autonomes** pour tout type d'activité à l'exception des métiers de service d'aide à la personne.

# Le Portage Salarial, pour qui ?

Le salarié porté doit justifier d'une expertise, d'une qualification et d'une autonomie qui lui permettent de rechercher lui-même ses clients et de convenir avec eux des conditions d'exécution de sa prestation et de son prix.

## Qui peut être en portage salarial ?

- Jeune diplômé(e)
- Freelance ou indépendant
- Cadre en recherche d'emploi
- Retraité ou préretraité
- Salarié(e) en complément d'une activité
- Futur(e) créateur/créatrice d'entreprise

## Pour quelles prestations ?

Des missions inhérentes à une activité de Freelance : *Informatique, Événementiel, Communication, Traduction...*

Des missions justifiées par une conjoncture ou une actualité particulière. Ex : *Audit, SI, QHSE ...*

Des missions d'expertise portant sur la stratégie d'entreprise. Ex : *Innovation, R&D, Stratégie de communication...*

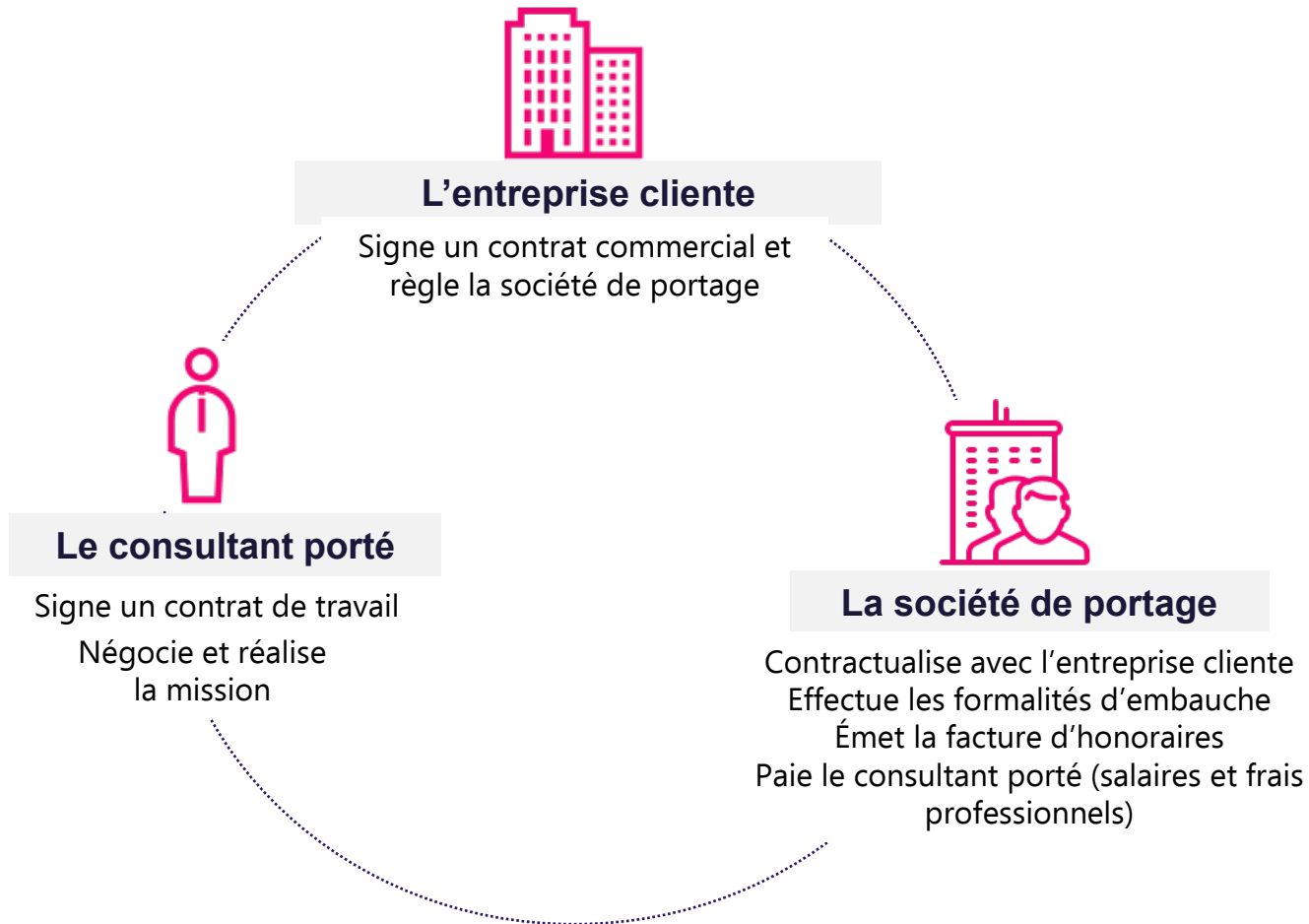
# Les avantages pour **le consultant**

---

- Se libérer des contraintes administratives, comptables, fiscales et juridiques
- Se focaliser exclusivement sur son métier et ses clients
- Préserver son patrimoine personnel
- Bénéficiaire du statut salarié
  - Contrat de travail avec statut Cadre
  - Cotisation au régime général
  - Prévoyance, mutuelle complémentaire santé
  - Assurance professionnelle: RCP
- Exercer son activité sans créer de structure juridique
- Être accompagné dans son développement commercial
- Bénéficiaire d'un réseau d'experts



# Les relations contractuelles



## Comment ça marche ?

- Réalisation des prestations chez des clients professionnels.
- Prestations facturées en honoraires par la société de portage salarial.
- Salariat pendant toute la durée de la mission dans les conditions de la convention collective du portage salarial.

# Les relations **contractuelles**

## **Contrat commercial de prestation en portage salarial**

Entre la société de portage salarial et l'entreprise cliente.

- Ce contrat définit précisément le contenu et les modalités de la mission du salarié porté
- Il s'agit d'une **prestation ponctuelle** nécessitant une expertise dont l'entreprise ne dispose pas
- Ou **d'une tâche occasionnelle** ne relevant pas de l'activité normale de l'entreprise.

## **Contrat de travail : CDD ou CDI**

- Entre la société de portage et le consultant
- **Salaire minimum** : 2 943 € Brut / mois en équivalent temps plein – TJM 260€ HT
- **Durée maximale d'une mission** : 36 mois en CDI, 18 mois en CDD
- **Indemnité d'apporteur d'affaires** : 5% du salaire





# Les intérêts pour votre client

- **Pas d'impact sur la masse salariale**
- **Pas d'impact sur les effectifs** : le consultant n'entre pas dans les effectifs de l'entreprise
- Avoir accès à des **ressources qualifiées** et **expertes**
- **Flexibilité et souplesse**. Il s'agit d'un contrat de prestation de service, beaucoup plus souple qu'un contrat de travail
- **Sécurité maximum** (pas de risque de requalification...)
- **Référencement d'un fournisseur**

# Estimer son salaire **en portage**

Le revenu final représente entre 51 et 57% de vos honoraires

Honoraires mensuels facturés

- Frais de portage (entre 5 et 10%, **frais dégressifs**)
  - Charges sociales (salariales et patronales)
- = Entre 51 et 57% en revenu net avec des frais professionnels



# Estimer son salaire en portage

Exemple pour un salaire brut annuel de 50K €

Taux de facturation par jour	357,50 €
Nombre de jours	218
Frais de gestion	6,0%
Notes de frais refacturées (NDD)	- €

<b>Honoraires facturés</b>	<b>77 935,00 €</b>
Frais de gestion Hura Portage	- 4 676,10 €
CET *	- 779,35 €
Bulletin de salaire	- 240,00 €
Notes de Frais refacturés (NDD)	- €
<b>Honoraires nets disponibles</b>	<b>72 239,55 €</b>
- Cotisations patronales	22 198,30 €
<b>Salaire brut **</b>	<b>50 041,25 €</b>
- Cotisations salariales	10 253,45 €
<b>Salaire Net (avant impôts)</b>	<b>39 787,80 €</b>
+ Notes de Frais refacturées	- €
<b>Revenu net ***</b>	<b>39 787,80 €</b>
<b>Taux de transformation</b>	<b>51,05%</b>



# Qui sommes-nous ?

---

## Expertise

Plus de 15 ans d'expérience dans le conseil et l'accompagnement des entrepreneurs à la recherche de flexibilité et de sécurité

## Proximité

Des interlocuteurs dédiés, à votre écoute, qui vous conseillent dans l'optimisation de vos revenus

## Éthique

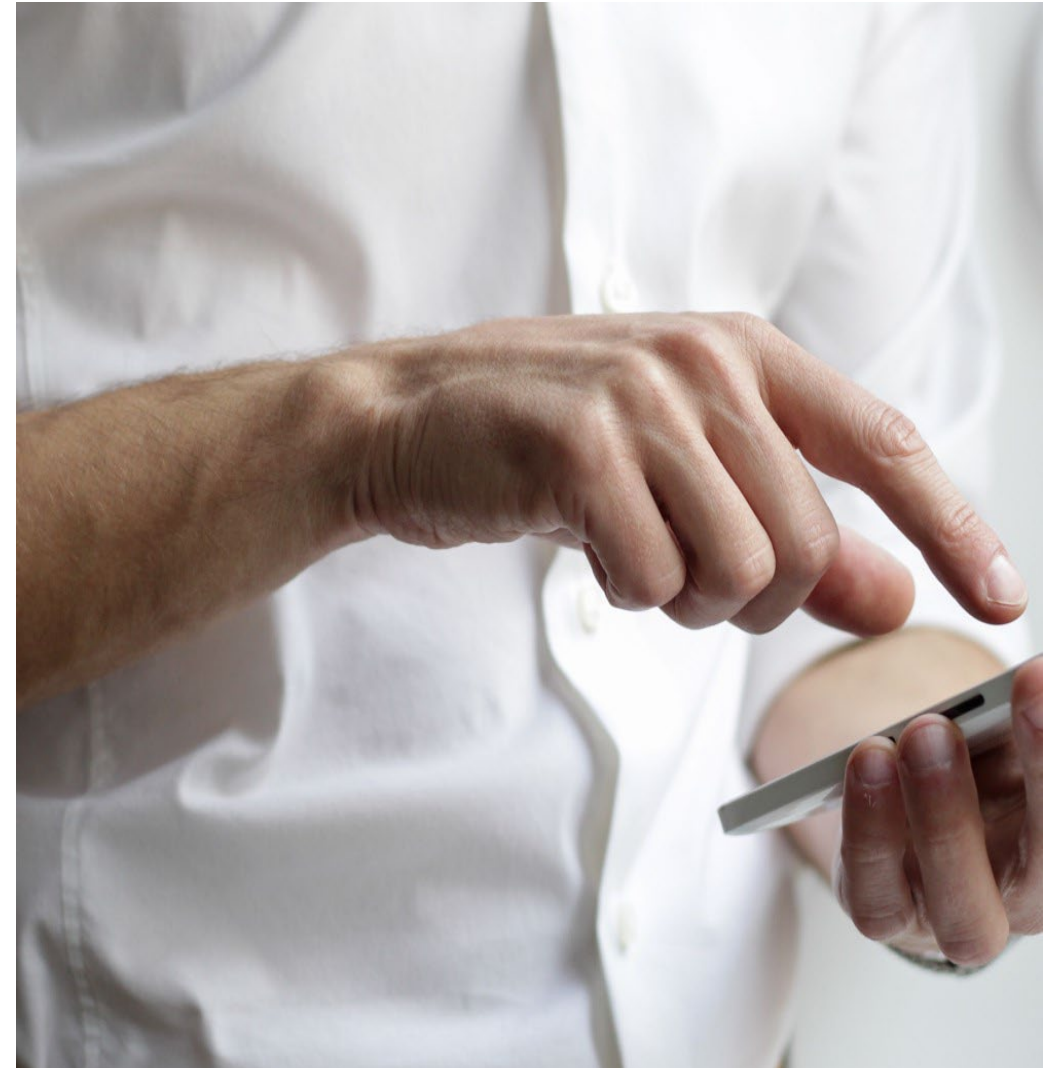
Hura portage est membre du PEPS, Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial, et respecte le droit du travail et la nouvelle convention collective du portage salarial

## Transparence

Aucun coût caché. La gestion administrative et juridique est réalisée par des experts (cabinet comptable)

**Hura Portage.**

Positivez votre expertise







Merci de votre  
**attention**

Gaëtan LOBLEAU



06 70 77 01 59



[g.lobleau@hura-portage.com](mailto:g.lobleau@hura-portage.com)



Responsable d'agence



**Hura Portage.**  
Positivez votre expertise